BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 517

17 – CHARENTE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

Ventes et cessions

329 554 851 RCS La Rochelle.
INTERLUDE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 36528.00 EUR.
Adresse : le Gros Jonc, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : 1) Évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée LE COLOMBIER dont la transmission à la Société Absorbante INTERLUDE est prévue : - actif : 8.227.844 euros - passif (y inclus la reprise de la provision pour risque et charges) : 7.884.362 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NÉANT Conformément aux dispositions de l'article L236-11 et de l'article R.236-1 du Code de Commerce, la Société Absorbante INTERLUDE et la Société Absorbée LE COLOMBIER étant toutes deux détenues à ce jour par une même société, la société SANDAYA (SAS sise 39 rue Washington 75008 PARIS 524 027 455 RCS PARIS) qui s'engage à conserver en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée entre le dépôt du Traité de Fusion au greffe du Tribunal de Commerce et la réalisation de la Fusion, il n'y a pas lieu à établir de rapport d'échange. En conséquence, il n'y aura pas émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante INTERLUDE, ni augmentation de son capital, conformément à l'article L.236-3, II.3° du Code de Commerce. 3) Prime de fusion : NÉANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2025 à 00h01. 5) Le projet de fusion a été établi en date à Paris du 29 juillet 2025 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE au nom de la société INTERLUDE le 30 juillet 2025. - au Greffe du Tribunal de Commerce de FRÉJUS au nom de la société LE COLOMBIER le 30 juillet 2025..